



*Les dispositions du présent règlement s'appliquent pour toute la durée des formations.
Les étudiants et stagiaires sont tenus de se conformer à toutes les prescriptions qui découlent de ce règlement.*

Un lieu de rencontres et d'échanges

Plusieurs types de publics cohabitent à l'institut : professeurs en formation initiale et maîtres délégués, professeurs, chefs d'établissement du 1^{er} degré, professeurs et personnels des établissements en formation continue, acteurs et partenaires de l'Enseignement Catholique de Vendée qui utilisent les locaux à des fins de réunions ou d'animations diverses. L'ISFEC ATLANTIQUE - Site de la Roche sur Yon, qui se veut être un lieu de vie agréable et fonctionnel, met à disposition de tous, différents espaces pour la formation, avec le souci de rejoindre aussi les besoins en matière de convivialité et d'animation des groupes.

L'institut est ouvert au public de 8h15 à 17h30. Chacun est invité à prendre ses dispositions pour que cette heure de fermeture puisse être effective. Un groupe peut exceptionnellement prolonger sa présence au-delà de 17h30, sous réserve de l'accord du responsable de formation, de l'adjointe de direction ou de la directrice. Dans le cadre du MEEF, les cours sont planifiés aux horaires suivants : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h45 sauf le mercredi où les cours de l'après-midi ont lieu de 14h à 17h15.

Il convient de rappeler que, en tant qu'ISFEC - Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique - nous formons les stagiaires et étudiants dans le respect total de la liberté de conscience (article L442-1 du code de l'éducation), sans pour autant être soumis au principe de laïcité qui est un principe constitutionnel d'organisation de l'Etat. Il est donc demandé à tous de respecter le caractère propre et de ne pas porter certaines formes d'expression des croyances religieuses dans notre enceinte.

Sauf dérogation, les étudiants et stagiaires ne peuvent, à l'Institut :

- distribuer, faire circuler toute espèce de brochures, publications, tracts, listes de souscription, et organiser des collectes, quêtes, etc.,
- apposer des inscriptions, tracts ou affiches

Le dispositif en alternance privilégié à l'institut ainsi que les terrains d'expérience que constituent les établissements et classes d'accueil sont à considérer comme des lieux et des temps de formation à part entière.

Utilisation des différents espaces

Les règles sanitaires de l'institut sont celles qui s'appliquent à la population générale. Elles sont susceptibles d'évoluer. L'information est transmise par voie d'affichage.

Parmi les prescriptions à respecter en matière d'hygiène et de sécurité, figurent en particulier

- :
- l'interdiction de fumer dans tous les locaux.
 - l'interdiction de l'introduction et de la consommation de drogue et/ou de toute boisson alcoolisée dans les locaux
 - les instructions de sécurité affichées dans les locaux.
 - l'interdiction de se maintenir dans l'Etablissement en cas d'ordre d'évacuation,

Par mesure de prévention et/ou de sécurité, tout accident corporel - même de la faible importance - survenu à un étudiant ou stagiaire comme tout dommage corporel ou non causé à un tiers par ce dernier, doit être dans les plus brefs délais, sauf cas de force majeure, porté, par l'intéressé et/ou par le(s) témoin(s), à la connaissance de l'adjointe de direction ou de la directrice de l'institut, auquel toutes précisions et attestations utiles sont fournies.

Il est possible d'utiliser les salles de l'institut en dehors des cours programmés.

Une salle de convivialité et des distributeurs sont à la disposition de tous pour les pauses.

Quand l'institut est très fréquenté, il est possible de déjeuner dans les salles à condition d'en assurer le bon entretien (matériel à disposition dans chaque salle à cet effet). Seule la bouteille d'eau est autorisée pendant les cours.

L'institut est équipé d'un réseau Wifi sécurisé. L'ordinateur portable est très utilisé dans les activités de formation. Chaque formateur est fondé à demander d'en suspendre l'utilisation. Des rallonges électriques sont à disposition dans les salles, merci de les débrancher et de les remettre à leur place après utilisation. Pour faciliter le travail de la personne en charge de l'entretien des locaux, chaque salle sera remise dans sa disposition initiale et les chaises placées sur les tables.

Plateforme ISFEC PDL

L'IMA met à disposition un environnement numérique « Plateforme ISFEC PDL ». La plateforme doit être utilisée exclusivement à des fins pédagogiques.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les droits d'auteur sur les contenus et doivent préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès.

Le traitement des données personnelles est effectué conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. Les données collectées sont limitées à celles nécessaires à la réalisation des finalités pédagogiques. Les utilisateurs disposent des droits d'accès, de rectification, concernant leurs données personnelles en contactant Laure Soret.

Engagement en faveur de la Posture Éco-Responsable

Gestion des Ressources : Nous encourageons l'utilisation rationnelle de l'énergie. Il est demandé à chacun d'éteindre les lumières et le vidéoprojecteur. Nous vous demandons d'avoir une utilisation raisonnée de la climatisation et du chauffage. Veillez à ne pas gaspiller l'eau et à signaler toute fuite ou problème aux services compétents. Privilégiez l'utilisation du papier recyclé et réduisez les impressions au minimum. Favorisez le partage de documents électroniques.

Tri Sélectif : Des bacs de tri sont mis à disposition pour le recyclage du papier, du plastique, et des déchets. Il est essentiel de trier correctement les déchets afin de faciliter le recyclage.

Déplacements : Nous encourageons l'utilisation du covoiturage, du vélo, de la marche ou des transports en commun pour se rendre au centre de formation. Des espaces de stationnement pour vélos sont mis à disposition.

Chacun est tenu de respecter et de promouvoir les valeurs de durabilité, de respect de la nature et de réduction de notre empreinte écologique.

Un espace fumeurs et vapoteurs a été installé au bout du parking (voir plan), en face de l'emplacement réservé aux cycles. L'entrée de l'institut et les abords extérieurs ne sont pas des espaces fumeurs. Les places de parking situées du côté de l'institut sont réservées au personnel de l'IMA et aux intervenants.

Des tables de pique-nique sont disponibles dans les espaces extérieurs. Merci de relever les bancs de celles-ci après usage, pour les protéger de la pluie et des salissures.

Mise à disposition de matériel

Dans toute la mesure du possible, l'institut met à la disposition des étudiants, stagiaires et formateurs un minimum de matériel et de fournitures. Ces emprunts se font contre remise de la carte d'étudiant(e) ou d'une pièce d'identité. Le matériel n'est utilisé que sous la caution d'un formateur et dans le cadre d'une activité de formation. Ainsi, l'utilisation des appareils photos, des caméras numériques et des enregistreurs numériques relève strictement des activités professionnelles.

Les modalités d'emprunt et de réservation sont définies comme suit :

- Les réservations de matériel, et notamment audio-visuel (vidéoprojecteur, enregistreur numérique, paperboard ...), s'effectuent toujours, en anticipation, par le biais d'une personne du secrétariat.
- A chaque retour de matériel, l'emprunteur s'engage à restituer le tout en bon état de fonctionnement et signale toute dégradation ou dysfonctionnement.

L'accès à la photocopieuse est soumis à l'attribution d'un code. Les photocopies seront refacturées.

Assiduité – Ponctualité - Absences

L'assiduité est une règle de base. Elle s'inscrit dans le respect du contrat de formation et fait partie des critères pris en compte pour la validation de la formation, le passage de M1 en M2 et la certification.

Les formateurs sont particulièrement attachés à la ponctualité, qui est un indicateur de professionnalisme à l'institut comme dans un établissement scolaire.

Les demandes d'autorisation d'absence sont à solliciter par mail auprès du responsable pédagogique du M1 ou du M2, et auprès de l'adjointe de direction ou de la directrice pour les stagiaires. Les règles en vigueur pour les professeurs en poste s'appliquent de manière stricte aux stagiaires. Elles peuvent être prises comme points de repères pour les M1 et les M2.

| <i>Evènements</i> | <i>Durée maximale</i> | <i>Remarques</i> |
|--|--|---|
| Décès ou maladie très grave du conjoint, des père, mère, enfants. | 3 jours ouvrables | |
| Décès d'un parent proche : beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur. | 3 jours ouvrables | |
| Mariage d'un enfant, d'un frère ou d'une sœur, d'un filleul | 3 jours ouvrables | |
| Congé Paternité | 25 jours calendaires pour une naissance simple | 1 période de 4 jours calendaires prise immédiatement après le congé de naissance 1 période fractionnable de 21 jours |

Dans un souci de transparence, un justificatif sera exigé par l'Institut lorsqu'une absence sera constatée.

Toute absence imprévue doit être communiquée au secrétariat, qui se chargera de transmettre l'information à qui de droit.

Si l'absence est connue par avance, merci de prévenir le secrétariat qui fera suivre auprès des responsables et formateurs.

Chaque formateur vérifie la présence de chacun en début de cours.

Lutte contre le harcèlement et la discrimination

L'ISFEC ATLANTIQUE - Site de la Roche sur Yon s'engage à garantir un environnement d'apprentissage respectueux, sûr et inclusif pour tous ses membres. Le harcèlement et la discrimination, sous toutes leurs formes, sont strictement interdits. Toute personne victime ou témoin de harcèlement ou de discrimination est encouragée à le signaler sans délai à la direction.

Chaque membre de notre communauté, qu'il soit formateur, apprenant, ou personnel administratif, a la responsabilité de contribuer à un environnement de respect mutuel. Chacun est tenu de respecter et de promouvoir les valeurs de dignité, d'égalité et de justice.

Pour rappel :

- Harcèlement : Toute conduite abusive qui porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne. Cela inclut, mais n'est pas limité à, les comportements, gestes, paroles, actes ou écrits répétés visant à intimider, humilier, dégrader ou isoler une personne.
- Discrimination : Toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, le handicap, l'âge, ou toute autre caractéristique personnelle qui a Notre organisme de formation s'engage à offrir un soutien aux victimes de harcèlement et de discrimination. Des services de conseil et de médiation seront disponibles pour accompagner les personnes concernées.

Conseil de délégués pour les M1 et M2

Le conseil des étudiants est un espace de parole et d'échange qui permet de faire remonter des besoins, des remarques, des suggestions qui feront l'objet d'une analyse au sein du conseil des formateurs pour des prises de décisions.

Il se réunit au moins trois fois dans l'année. D'autres rencontres sont possibles si besoin est.

Participent au conseil :

- des délégués de chaque groupe
- la directrice de l'Institut ou son adjoint de direction
- un ou plusieurs formateurs permanents.

Un conseil de perfectionnement académique est mis en place dans le cadre du conventionnement des masters avec l'UCO : les délégués inscrits dans le parcours master se doivent d'y participer.

Il est demandé aux étudiants de s'impliquer dans l'organisation et le déroulement de leur parcours de formation par l'intermédiaire des délégués élus par leurs pairs.

Communication du règlement

Le présent document est réputé avoir été lu et compris à partir du moment où est reçu un mail ou tout autre document d'information précisant d'aller consulter le règlement sur le site de l'Institut à l'adresse suivante : <https://www.isfec-atlantique.fr/>



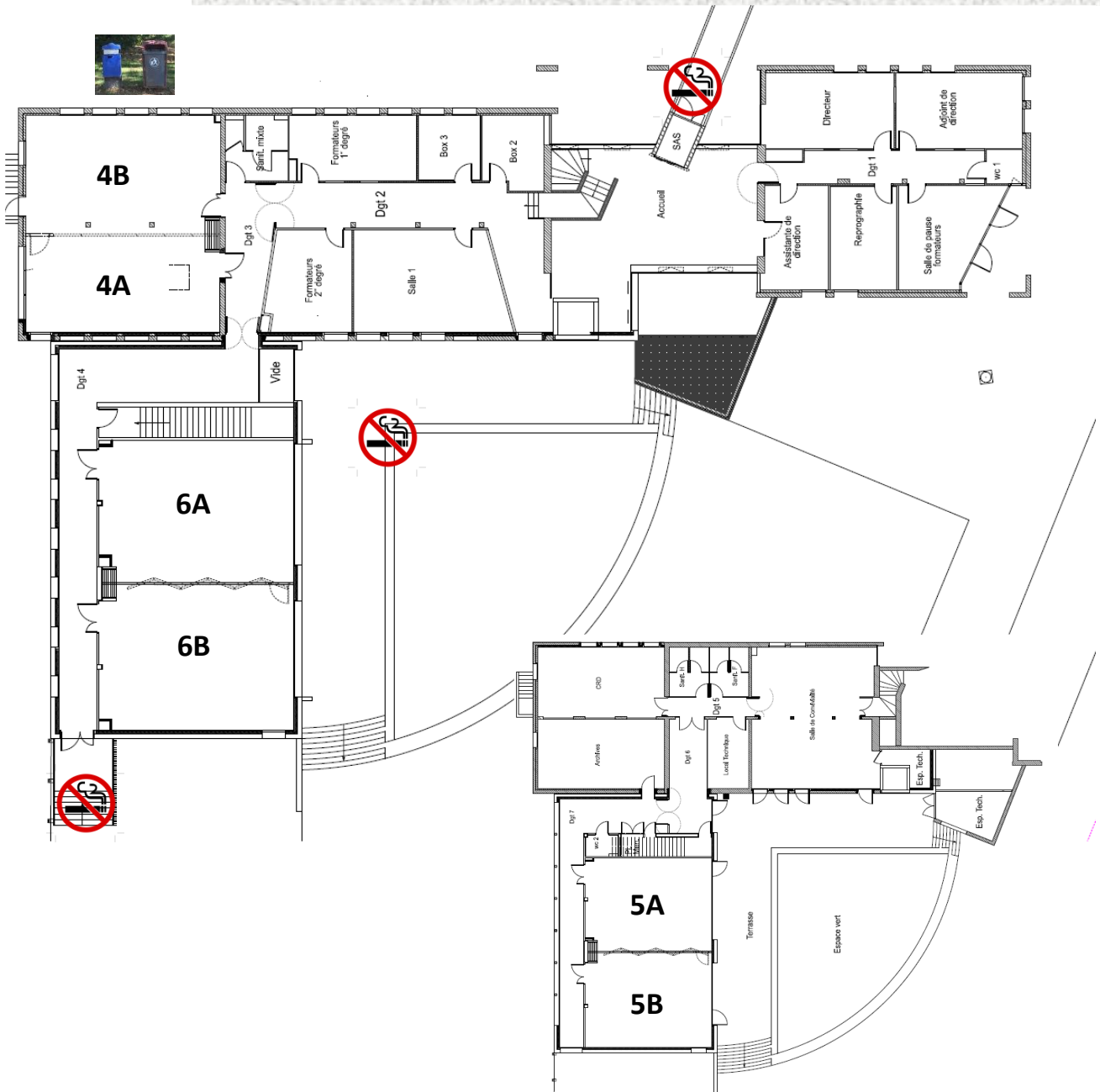
Site de la Roche-sur-Yon

Places de parking disponibles pour les usagers

Espace fumeurs



Côté du parking réservé au personnel et aux intervenants



L'équipe de l'ISFEC Atlantique - site de la Roche



Ghislaine GRIMAUD
Directrice



Laure SORET
*Adjointe de direction
Responsable de site*



Adeline GILLOTTE
Assistante



Stéphanie CAPUCCIO
Formatrice



Sébastien LOIZEAU
Formateur



Delphine CAILLAUD
Formatrice

Ghislaine GRIMAUD - Directrice de l'institut
 Laure SORET - Adjointe de direction de l'institut
Pilotage global de la formation des stagiaires 1^{er} et 2nd degrés
Pilotage global du MEEF 1^{er} degré
*Responsable de la formation des chefs d'établissement,
 des enseignants ressources et des tuteurs*
*Responsable de la formation continue des professeurs et
 des personnels*

ggrimaud@isfec-atlantique.fr
 lsoret@isfec-atlantique.fr

Adeline GILLOTTE - Assistante
Comptabilité - Inscription des étudiants et recrutement M1
- AKTO - Scolarité et mise à jour commerciale
Missions liées à la formation continue
Examens - Gestion des espaces de formation - Logistique
liée aux activités de formation

agillotte@isfec-atlantique.fr

Delphine CAILLAUD
*Responsable du M1 et de la formation des professeurs
 stagiaires du 2nd degré exerçant à temps plein (PS2)*
Formatrice M1, M2 et stagiaires
Pilotage de la formation des professeurs Stagiaires CAFEP 2D
 dcaillaud@isfec-atlantique.fr

Stéphanie Capuccio
Responsable de la formation des stagiaires 1^{er} degré
Formatrice M1, M2 et stagiaires
 scapuccio@isfec-atlantique.fr

Sébastien LOIZEAU
Responsable du M2
Formateur M1, M2 et stagiaires
 sloizeau@isfec-atlantique.fr

Suivant les besoins et les projets développés, les formateurs interviennent en formation continue, auprès des tuteurs et des enseignants ressources.